

Conseil d'administration du 01 décembre 2020
Lycée E Reclus de Sainte Foy la Grande

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Le soi-disant «Baccalauréat 2021»: des aménagements indispensables

Les réformes du lycée et du baccalauréat, imposées par le ministère contre l'avis des professeurs, nuisent à la qualité du travail des élèves de première et de terminale. Nous n'avons cessé de le dénoncer à commencer :

- par la frénésie d'évaluations qui sévit au premier semestre de l'année civile alors qu'il suffirait d'organiser des épreuves communes, nationales et anonymes en fin d'année scolaire de première et de terminale ;

- par le «renoncement» prématuré à un des trois enseignements de spécialité dès février, en classe de première en vue de l'entrée en classe de terminale alors que les élèves devraient être en mesure de conserver les trois enseignements de spécialité pour le même nombre d'heures de cours, dans l'intérêt de leur orientation et de leur formation généraliste.

La crise sanitaire aggrave évidemment les méfaits de la réforme.

En accord avec les membres de la Conférence des associations de professeurs spécialistes, des organisations syndicales des enseignants et des syndicats lycéens, nous, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, nous demandons :

- **pour 2021,**

•le report en juin des épreuves de spécialité, pour laisser aux élèves le temps d'y être effectivement préparés;

•la suppression de l'épreuve du «Grand oral» ;

•un aménagement de toutes les épreuves du «baccalauréat» ;

•une limitation des contenus des programmes attendus pour les épreuves;

•de manière générale, un allègement pérenne des programmes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement;

- et, **pour les années à venir,** une remise à plat de la réforme et donc la mise en place urgente de véritables groupes de travail pluralistes sur le sujet.

La réforme du lycée montre ses limites et ses lourds inconvénients dans le contexte sanitaire actuel. Elle a été vivement contestée ces deux dernières années et certains de nos collègues sont victimes de procédures disciplinaires pour s'être mobilisés dans le cadre de l'action syndicale. Les élus au CA du lycée expriment leur total soutien aux collègues du lycée de Melle, sanctionnés par la Rectrice de l'académie de Poitiers, aux collègues du lycée François Mauriac à Bordeaux, à l'encontre desquels s'ouvre une procédure disciplinaire, ainsi qu'à tous les enseignants et élèves de France, réprimés, entre autres, lors des manifestations contre les E3C. Ils demandent l'abandon de toutes les poursuites. Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours dans l'Education Nationale. Cette revendication est plus forte encore à l'heure où un Ministre qui décrète l'Ecole de la confiance bafoue systématiquement le dialogue social et fait la sourde oreille à toutes les demandes émanant des organisations syndicales, à l'heure où les atteintes à la démocratie se généralisent.